

# PLAN VISION POUR L'AVENIR

Responsable Fondation de district



## NOMINATION ET MANDAT DU RESPONSABLE FONDATION DE DISTRICT

Dans un souci d'efficacité, la commission Fondation de district doit maintenir une continuité. En conséquence, le mandat du responsable Fondation de district doit être de trois ans. Il est recommandé aux gouverneurs qui serviront durant son mandat (de juillet 2010 à juin 2013) de participer à sa sélection. La Fondation se rend compte qu'au moment de la sélection, le gouverneur qui sera en place durant la troisième année de mandat ne sera peut-être pas encore connu. Si vous avez des questions ou si votre district connaît une situation particulière, veuillez contacter [TRF.Administration@rotary.org](mailto:TRF.Administration@rotary.org). La sélection doit être effectuée et communiquée à la Fondation le 1<sup>er</sup> août 2009 au plus tard.

Le responsable Fondation de district doit avoir une connaissance et une expérience significatives des activités de la Fondation et faire preuve d'un engagement constant. Le gouverneur actuellement en exercice ne peut pas être nommé à ce poste. Le gouverneur est un membre ex-officio de la commission. Les districts n'auront pas accès à leur Fonds spécifique de district tant qu'un responsable Fondation n'aura pas été désigné.

## RÔLE ET RESPONSABILITÉS

- Rendre compte au gouverneur mensuellement des activités Fondation du district.
- Superviser et être membre ex-officio de toutes les sous-commissions.
- Fournir avec le gouverneur une des deux signatures entérinant l'allocation du Fonds spécifique du district qui aura été déterminée par la commission.
- Confirmer que les dossiers de subvention mondiale sont complets et que les clubs parrains sont qualifiés.
- Superviser le processus de qualification du district et s'assurer du respect des critères de qualification.
- Collaborer avec le gouverneur et les autres responsables de district pour s'assurer que les activités de la Fondation sont considérées par les autres commissions.
- Collaborer avec le gouverneur, le chargé de formation et la commission formation de district pour préparer, organiser et promouvoir les séminaires de district, le séminaire Fondation de district, l'assemblée de district et le séminaire de formation des présidents élus avec un accent particulier sur le programme et le contenu.
- Fournir un soutien aux commissions Fondation de club.
- Aider le gouverneur élu à recueillir l'opinion des Rotariens avant de fixer les objectifs Fondation à atteindre durant son mandat de gouverneur.

- Aider le gouverneur à identifier des lauréats pour les prix Fondation du district.

## **FORMATION**

- Assister à un séminaire régional de la Fondation organisé par un coordinateur régional de la Fondation (RRFC).
- Assister et participer au séminaire de formation de l'équipe de district et à d'autres réunions de formation du district.

## **RESSOURCES**

- [Phase pilote du plan Vision pour l'avenir](#)
- [Prix](#)
- [Protocole d'accord du district](#)
- [Modalités des subventions de la Fondation](#)